

Pour diffusion immédiate

Patrimoine religieux, industriel et gouvernemental (PRIG) – Ville de Lévis

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FABRIQUE DU TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

Lévis, le 19 mai 2010. – La mairesse de Lévis, Mme Danielle Roy Marinelli et M. Réjean Lamontagne, conseiller municipal, ont annoncé ce matin une subvention de 38 027 \$ au conseil de Fabrique du Très-Saint-Rédempteur dans le cadre du programme municipal « Patrimoine religieux, industriel et gouvernemental (PRIG) » pour la réfection de la toiture et des trois perrons de l'église. Le curé de la paroisse, M. Luc Paquet, ainsi que le président du conseil de fabrique, M. Raynald Gasse, étaient présents de même que plusieurs marguillières, marguilliers, membres du conseil de Ville et fonctionnaires impliqués dans la réalisation de ce dossier.

Le Programme municipal PRIG s'insère dans un vaste éventail de programmes offerts par la Ville de Lévis et dédiés à la sauvegarde du patrimoine architectural. Nous n'avons qu'à penser à Rénovation Québec - Ville de Lévis pour la rénovation résidentielle, le Programme d'aide à la restauration de Lévis pour le retour à l'origine des bâtiments anciens.

Le PRIG, on se souviendra, a été créé en 2009 pour une durée de trois ans. La subvention peut atteindre 300 000 \$ pour couvrir 50 % du coût des travaux admissibles sur l'enveloppe extérieure du bâtiment. Seule l'utilisation de matériaux traditionnels est admissible. Outre les églises et les presbytères, le programme s'adresse aux bâtiments anciens dont l'origine est industrielle, en fonction ou non, ou gouvernementale, mais qui ne sont plus en fonction ni propriété d'un gouvernement.

Mme Danielle Roy Marinelli et M. Lamontagne ont tenu à féliciter les membres du conseil de fabrique de Saint-Rédempteur de leur contribution à la sauvegarde du patrimoine.

- 30 -

Source : Lyse Routhier
Direction des communications
Téléphone : 418 835-8288

Information : Luc Tremblay
Rénovation Québec
Téléphone : 418 835-4960 # 4005